

**EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL – Mercredi 7 Octobre 2020**

DEL.2020.10.07.009 - Croix rouge française – Attribution d'une subvention exceptionnelle (Soutien aux populations des communes sinistrées des Alpes Maritimes) ;

L'an deux mil vingt, le sept octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Vieux Logis, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 23
- Nombre de procurations : 3
- Absents : 3
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} octobre 2020

**PREFECTURE
DE LA GIRONDE**

- 9 OCT. 2020

Bureau du Courrier

Madame Annie PONS a été désignée secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
DE SOUZA Bernard	X		
PONS Annie	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel		X	
TURBÉ Roselyne	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
SAUX Brigitte	X		
VERDIER Marc	X		
FLOIRAC Nicole	X		
VALLEJO Annie	X		
DEL-POZO Irma	X		
BRIC Jean-François	X		
GUILBAULT Nicky	X		
CHHIM Catherine	X		
VINCE Bernard	X		
DURAND Catherine		X	de FRANÇOIS Béatrice
BREGILLE Jean-Luc		X	DELPLANQUE Emmanuel
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X		
DELPLANQUE Emmanuel	X		
PIALLEPORT Thierry	X		
LOVISI Marc		X	
ROZE Benjamin	X		
LALANNE Nicole	X		
FARTHOUAT Jean-Marc	X		
LAGARRIGUE Henri	X		
CONTU Karine	X		
PIGEAT Stéphane		X	
DOS SANTOS Roméo		X	LAGARRIGUE Henri
AMRA Julia	X		

DEL.2020.10.07.009 - Croix rouge française – Attribution d'une subvention exceptionnelle (Soutien aux populations des communes sinistrées des Alpes Maritimes) ;

Rapporteur : Madame Le Maire

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Des communes des Alpes maritimes ont été très durement frappées par des pluies torrentielles dans la soirée du vendredi 2 octobre 2020. Les bilans provisoires font déjà état de plusieurs morts et personnes disparues. Outre le bilan humain, les dégâts matériels sont considérables.

Face à une telle catastrophe frappant durement nos concitoyens, il est important que la solidarité nationale s'exprime. La Croix rouge française ayant déployé plusieurs antennes d'aide aux victimes, il est proposé au Conseil municipal de voter en sa faveur une subvention exceptionnelle de 500 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ayant entendu l'exposé de Madame Le Maire

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

- ✚ **Décide** d'accorder une subvention de 500,00 € à La Croix rouge française pour l'aide aux populations et communes des Alpes maritimes frappées par la tempête Alex.
- ✚ **D'inscrire** cette dépense au compte 6574-025.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Fait et délibéré à Parempuyre,
le 7 octobre 2020

Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre